

Consultation publique
2175, rue Saint-Patrick

Complément d'information

Service de la mise en valeur du territoire
Arrondissement du Sud-Ouest

7 juin 2017

Montréal 

Consultation publique 2175, rue Saint-Patrick

Information additionnelle

LA CIRCULATION DE CAMIONS DANS LA RUE SAINT-PATRICK

De prime abord, il est important de noter que la modification d'un règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils doit faire l'objet d'une approbation par le ministre des Transports du Québec.

Le secteur Bridge-Wellington génère une quantité importante de déplacements par camion; et il existe peu de routes permettant de lier ce secteur à l'autoroute. En effet, plusieurs voies de circulation présentent des limites quant à leur dégagement vertical; la rue Wellington étant limitée à 3,95 m tandis que le dégagement maximal du tunnel Atwater est de 4 m. Concernant la rue Marc-Cantin, une portion de la rue, située à l'ouest de la rue Carrie-Derick, ne peut actuellement pas être empruntée par les camions. Il est possible de consulter la carte du réseau de camionnage sur le site Internet de la Ville de Montréal (www2.ville.montreal.qc.ca/camionnage). De plus, la circulation par camion est interdite en tout temps sur le pont Victoria. Par conséquent, la rue Saint-Patrick doit demeurer ouverte au camionnage.

Le secteur Bridge-Wellington est un secteur en transformation. L'occupation et le remplacement de certaines industries par de nouvelles fonctions urbaines devraient avoir des effets à la baisse sur le nombre de déplacements par camion dans le secteur. De plus, le nombre de camions en circulation dans la rue Saint-Patrick n'est pas uniquement le résultat de la présence d'industries dans le secteur. En effet, les nombreux chantiers de construction à proximité de la rue ont contribué à la circulation par camion au cours des dernières années.

Ceci dit, les infrastructures de la rue Saint-Patrick ont fait l'objet de travaux au cours de la dernière année entre l'avenue Atwater et la rue des Seigneurs. Lors de la conception de ces travaux, des mesures ont été prises afin de réduire les vibrations et le bruit en provenance du roulement sur la chaussée.